

Gestion des Restrictions d'Accès dans les Projets de Conservation de la Nature

Parties 1



À propos de nous

SRA aide ses clients à acquérir les terrains dont ils ont besoin, en respectant les délais et le budget alloués. Nous travaillons en étroite collaboration avec les équipes de nos clients et les communautés concernées pour identifier, évaluer et gérer les impacts du déplacement de manière pratique, responsable et durable.

L'équipe expérimentée de SRA:

- A géré avec succès des centaines de projets d'accès foncier et de réinstallation à travers le monde, démontrant une expertise dans la recherche de solutions mutuellement bénéfiques pour nos clients, les communautés locales et les gouvernements hôtes.
- Applique les normes et meilleures pratiques internationales de manière pragmatique, innovante et adaptée au contexte local, garantissant une mise en œuvre efficace et durable.
- Se concentre sur l'obtention de résultats concrets et opérationnels, travaillant principalement sur les sites de projet en étroite collaboration avec les clients et les autres parties prenantes.
- Sont des leaders d'opinion reconnus dans le domaine, co-auteurs d'un guide bien connu et publiant une série populaire d'Insights



Table des matières

Partie 1

Vue d'ensemble	04
Impacts liés aux restrictions d'accès	06
Gestion des restrictions d'accès	07
Types de restrictions d'accès	08
Rôles et responsabilités	09
Points à retenir	09

Partie 2

Quand faut-il un Cadre de processus ?	11
Détermination des composantes clés	12
Caractéristiques du projet et scénarios difficiles	14
Mesures d'atténuation potentielles	16
Points à retenir	18

Contexte

Les projets de conservation de la nature peuvent limiter considérablement l'accès des communautés locales aux ressources, car ils nécessitent souvent la protection ou la restauration de vastes zones terrestres, marines et d'eaux intérieures.

Ce Compendium présente une série Insights en deux parties, élaborée par Steyn Reddy Associates (SRA), sur la **Gestion Des Restrictions D'accès Dans Les Projets De Conservation De La Nature**. Cette série vise à aider les projets de conservation à identifier les impacts sociaux courants liés aux restrictions d'accès et à s'assurer qu'ils sont pris en compte tout au long des phases d'évaluation, de planification et de mise en œuvre. Vous pouvez télécharger ce document gratuitement sur www.steynreddy.com, ainsi que l'ensemble des publications de réflexion de SRA.

Ces dernières années, SRA a été à l'avant-garde des initiatives de conservation et de la gestion des restrictions d'accès qui y sont associées, notamment en collaboration avec KfW, une institution financière de développement de premier plan dans ce domaine. Cette collaboration a abouti à la création d'un guide de gestion complet à l'usage interne de KfW, qui a servi de référence pour le présent document.

Vue d'ensemble

Au cours des dernières années, on a constaté une augmentation significative des initiatives de conservation environnementale à l'échelle mondiale. Cette tendance s'explique par l'impératif croissant de préserver et de restaurer les paysages et les écosystèmes altérés par les activités anthropiques et le changement climatique, ainsi que par la nécessité impérieuse de protéger la biodiversité.

Bien que les projets de conservation soient généralement développés dans l'intention de promouvoir la santé et la durabilité à long terme des ressources naturelles, leur conception et leur mise en œuvre peuvent néanmoins entraîner une série d'impacts sociaux négatifs. Au premier rang de ces impacts figurent les effets sur le bien-être des communautés et leurs moyens de subsistance, qui peuvent découler des restrictions d'accès liées au projet, qu'il s'agisse de zones terrestres, marines ou d'eaux intérieures, ou même de ressources souterraines.

Si ces impacts ne sont pas efficacement atténués, ils peuvent avoir des conséquences importantes sur les communautés voisines, les populations autochtones et les utilisateurs de ressources. Ces conséquences peuvent entraîner un appauvrissement et susciter une opposition, passive ou active, à un projet donné. Cette opposition peut conduire à ce que les régulateurs dépriorisent le projet ou à ce que les parties prenantes locales ignorent les restrictions associées, compromettant ainsi les objectifs de conservation.

Les projets de conservation qui atténuent efficacement leurs impacts liés à l'accès bénéficient souvent d'un large soutien de la part des communautés voisines, des régulateurs et de la société civile. Cependant, les projets les plus réussis, tant sur le plan social que pour la conservation, vont au-delà des exigences minimales d'atténuation en créant de la valeur ajoutée pour les parties prenantes. Autrement dit, ils améliorent concrètement la situation des communautés locales. En réalité, ce n'est qu'en garantissant des résultats sociaux positifs que le succès et la durabilité à long terme de ces projets peuvent être assurés.

La communauté de conservation dans son ensemble reconnaît que le succès à long terme des efforts de conservation et de biodiversité dépend de l'implication des parties prenantes locales, de la gestion des impacts négatifs et du partage des bénéfices avec les communautés. C'est pourquoi les Projets Intégrés de Conservation et de Développement (PICD) sont devenus monnaie courante. Ils impliquent les parties prenantes locales dès le départ dans la co-conception du projet, afin d'informer l'évaluation, la planification et la mise en œuvre. En somme, les PICD visent non seulement à atteindre des objectifs de conservation spécifiques, mais aussi à gérer efficacement les impacts sociaux et à promouvoir le développement socio-

économique des communautés voisines. Cette approche permet de créer des synergies importantes, en protégeant les valeurs et les habitats de conservation tout en améliorant les moyens de subsistance et le développement communautaire de manière durable.

Atteindre ces synergies n'est pas facile, compte tenu du contexte plus large dans lequel les projets de conservation sont planifiés et mis en œuvre. Outre les impacts potentiels des restrictions d'accès, de nombreuses communautés hôtes — en particulier dans les pays du Sud — font face à diverses difficultés liées à la mauvaise gouvernance, à la croissance démographique rapide ou à la migration, au manque d'infrastructures et d'équipements, à l'insécurité et aux conflits, ainsi qu'aux impacts du changement climatique. Chaque contexte de projet est donc unique et souvent très complexe — d'un point de vue socio-économique et environnemental — et exige une évaluation approfondie pour identifier, évaluer, gérer et surveiller efficacement les impacts sociaux. Cela s'étend à l'analyse spatiale des réalités et des tendances actuelles au sein et bien au-delà des limites de la zone de conservation. Cette série Insights présente un aperçu des impacts liés aux restrictions d'accès dans les projets de conservation et identifie un outil de gestion utile pour l'atténuation efficace des impacts sur le bien-être et les moyens de subsistance des communautés.

Note 1 : Le terme « projets de conservation de la nature » est un terme générique utilisé tout au long de ce document pour désigner les initiatives développées pour protéger, préserver, gérer ou restaurer les environnements terrestres, marins et d'eaux intérieures.

En bref:

L'opportunité de conservation

Les projets de conservation peuvent améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales. Pour assurer leur succès à long terme, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes locales dès le départ dans la planification, la validation et la mise en œuvre de ces projets, y compris les restrictions d'accès éventuelles.

Le défi de la conservation

L'absence d'implication des parties prenantes locales et la négligence des restrictions d'accès peuvent entraîner des conséquences néfastes importantes pour les communautés locales, les populations autochtones et les

utilisateurs de ressources. Ces impacts négatifs peuvent conduire à l'appauvrissement et à l'échec des initiatives de conservation.

Facteurs clés de succès

Un projet de conservation réussi doit :

1. Être conçu en collaboration avec les parties prenantes locales ;
2. Offrir des opportunités aux parties prenantes locales de bénéficier du projet ; et,
3. Atténuer pleinement tous les impacts sociaux.



Impacts liés aux restrictions d'accès

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples des types d'impacts pouvant être associés aux restrictions d'accès.

Projets de Conservation	
Types de restrictions d'accès	
 Perte d'accès aux produits forestiers Bois, ressources non ligneuses, plantes médicinales, etc.	 Perte de routes (migratoires ou autres) Routes migratoires ou d'accès entravées par les restrictions d'accès découlant du projet
 Perte de terres de pâturage Prairies, champs de foin, pâturages, etc.	 Perte de terres agricoles Petites exploitations de subsistance, exploitations commerciales, etc.
 Perte d'accès aux sources d'eau Cours d'eau, mer, fleuves, étangs, barrages, lacs et plans d'eau connexes	 Perte de logements et de structures Logements et structures (cuisine extérieure, toilettes, etc.), infrastructures communautaires (centre de santé, écoles, etc.)
 Perte d'accès aux sources d'énergie, aux forêts et aux produits de chasse Bois de chauffage, charbon de bois, ressources non ligneuses, extraction artisanale et à petite échelle (EAPE), etc.	 Perte de commerce Étals, kiosques, boutiques, magasins, etc.
 Perte d'accès aux zones de pêche ou de chasse Poissons des plans d'eau (p. ex. thon) et animaux de chasse (p. ex. cerf)	 Perte d'accès aux ressources culturelles Ressources naturelles, sites ou terres ayant une valeur culturelle

Gestion des restrictions d'accès

Les Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES BM) stipulent que, lorsqu'un projet de conservation crée des restrictions d'accès dans des parcs et zones protégées légalement désignés, un « Cadre de processus » (CP) doit être préparé pour documenter l'identification, l'évaluation, l'atténuation et le suivi des impacts sociaux associés, ainsi que les activités d'engagement connexes.

Les NES BM stipulent en outre qu'un CP est requis lorsque :

« ...les projets peuvent entraîner des restrictions d'accès aux ressources naturelles dans les parcs et zones protégées légalement désignés (ou d'autres ressources communes dont les populations locales peuvent dépendre à des fins de subsistance). L'objectif du cadre de processus est d'établir un processus par lequel les membres des communautés potentiellement affectées participent à la conception des composantes du projet, à la détermination des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs des [Normes de la Banque mondiale], et à la mise en œuvre et au suivi des activités pertinentes du projet. »

En d'autres termes, un CP est effectivement un plan de gestion sociale adapté qui identifie et évalue les impacts sur les communautés découlant des restrictions d'accès, et guide la planification et la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour traiter ces impacts, avec la participation active des personnes affectées, y compris les personnes et groupes potentiellement vulnérables.

Les praticiens peuvent considérer un CP comme l'équivalent d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou d'un Plan De Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), tels que définis dans les NES BM. Comme un PAR ou un PRMS, l'élaboration d'un

CP détaillé nécessite du temps, des ressources et des contributions techniques, et doit être envisagée dès le départ d'un projet de conservation donné. Cependant, les CP peuvent également être développés de manière progressive à mesure que la conception du projet évolue et que les données de référence deviennent disponibles. La Partie 2 de ce Compendium approfondit le développement du CP et les différents types de CP.

Types de restrictions d'accès

L'étendue et la nature des restrictions d'accès jouent un rôle clé dans la détermination de la gravité des impacts sur les populations affectées. Plusieurs types différents de restrictions d'accès sont brièvement décrits ci-dessous.

Restrictions d'accès temporaires, saisonnières ou permanentes

Les restrictions d'accès peuvent être temporaires, saisonnières ou permanentes, comme suit :

- Temporaires, visant à assurer une protection spécifique à court terme (p. ex., rétablissement d'une espèce menacée) ;
- Saisonnières, visant à assurer une protection pendant les processus biologiques sensibles (p. ex., périodes de reproduction spécifiques) ; ou,
- Permanentes, visant à atteindre des objectifs de conservation à long terme.

Restrictions d'accès affectant les titulaires de droits légaux ou illégaux

Les restrictions d'accès peuvent avoir un impact significatif sur un large éventail de propriétaires et d'utilisateurs ayant un intérêt dans la zone de conservation. Cela inclut les titulaires de droits légaux, tels que les agriculteurs possédant un titre légal sur leurs terres cultivées, ainsi que les personnes sans droit reconnu à l'utilisation des ressources, comme les pasteurs nomades.

Différents types d'intérêts et d'impacts nécessitent souvent des mesures d'atténuation spécifiques. Parfois, ces mesures impliquent de passer à des activités adaptées ou alternatives qui ne compromettent pas les objectifs de conservation. Par exemple, pour atténuer les impacts sur les moyens de subsistance des utilisateurs pastoraux traditionnels d'une zone de conservation, une planification de l'utilisation des terres peut leur permettre de poursuivre leurs activités ailleurs, potentiellement de manière plus intensive. En revanche, pour les bûcherons dont les moyens de subsistance sont fondamentalement incompatibles avec les objectifs de conservation, une transition vers des sources de bois alternatives ou améliorées ailleurs, associée à des activités de subsistance alternatives, comme des postes de garde, pourrait être plus appropriée. Il est important de souligner que la planification régionale globale de l'utilisation des terres est un outil essentiel pour concevoir des mesures d'atténuation efficaces. Elle permet d'identifier les forêts communautaires potentielles, les zones d'utilisation des ressources et d'autres « zones tampons » qui peuvent servir de transition entre les zones de conservation et les autres utilisations des terres.

Il est crucial de faire la distinction entre les activités illégales à petite échelle qui soutiennent les communautés locales et les activités illégales à plus grande échelle et commerciales.

Identifier ce qui est techniquement « illégal » mais constitue une activité de subsistance pour une communauté locale (par exemple, le braconnage à petite échelle ou la collecte de bois de chauffage) par rapport aux activités commerciales et criminelles (comme le braconnage commercial ou l'exploitation forestière par des parties extérieures) nécessite une analyse contextuelle approfondie. En règle générale, les utilisateurs qui exploitent les ressources naturelles d'une zone de conservation de manière non durable à des fins commerciales, ainsi que les activités criminelles telles que le braconnage à des fins de vente, ne devraient pas être couverts par des mesures d'atténuation.

Les planificateurs de projets, les régulateurs et les parties prenantes locales doivent collaborer pour identifier et convenir des différents groupes d'utilisateurs, des impacts potentiels et de l'éligibilité aux diverses mesures d'assistance et d'atténuation. Ce processus est généralement un élément central de l'élaboration du CP.

Restrictions volontaires et involontaires

Les projets de conservation peuvent imposer des restrictions d'accès sur les utilisations des terres communautaires, soit volontairement, soit involontairement. Il est crucial de distinguer ces deux termes, souvent mal interprétés. Le simple consentement des personnes concernées ne suffit pas à qualifier une restriction de « volontaire ».

Les restrictions volontaires sont celles qu'un projet ne peut imposer légalement ni en forçant l'accord des communautés affectées, ni en garantissant son respect continu, par exemple par expropriation ou autres mécanismes étatiques. De plus, il ne doit exister aucune menace de restrictions ou de sanctions si l'accord est rompu et que les communautés retirent leur consentement.

Même lorsque les restrictions sont confirmées comme volontaires, il est important de prendre en compte les impacts potentiels et de les traiter. Un plan de conservation (CP) ou un outil de sauvegarde sociale similaire peut s'avérer approprié dans de telles situations.

Rôles et responsabilités

Une fois le potentiel d'impacts liés aux restrictions d'accès identifié et la nécessité d'un CP ou d'un outil de gestion similaire confirmée, les équipes de projet doivent définir clairement les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans l'évaluation, l'atténuation et la gestion de ces impacts.

Les projets de conservation se présentent sous diverses formes, chacun pouvant engendrer des impacts de restriction d'accès distincts. De plus, les structures de gouvernance de ces projets varient considérablement, influençant la création, la gestion, la mise en œuvre et l'atténuation des restrictions d'accès. Ces structures peuvent impliquer des ministères ou agences nationaux ou infranationaux, des organisations non gouvernementales, ou encore des formes de gestion collaborative. Au sein de chacune, les entités participantes exercent des niveaux d'influence variables sur les processus décisionnels et leur mise en œuvre.

Une étape cruciale consiste à identifier les acteurs responsables des décisions relatives aux restrictions d'accès, à définir leurs rôles (y compris toute activité légalement mandatée) dans la mise en œuvre de la zone de conservation et la gestion continue des impacts sociaux, ainsi qu'à évaluer toute limitation potentielle à leur capacité d'action (par exemple, des contraintes budgétaires). Il est également essentiel de déterminer comment surmonter efficacement ces limitations.



Points à retenir

- Les projets de conservation de la nature peuvent avoir un impact significatif sur le bien-être et les moyens de subsistance des communautés locales. Ces projets peuvent restreindre l'accès aux zones terrestres, marines, d'eaux intérieures et aux ressources souterraines, affectant ainsi les activités quotidiennes et les moyens de subsistance des communautés.
- La communauté de conservation reconnaît que le succès à long terme des projets de conservation dépend de l'implication active des parties prenantes locales dès le départ. Cela inclut leur participation à la planification et à la mise en œuvre des projets, ainsi qu'à l'évaluation complète et à l'atténuation des impacts sociaux potentiels. Idéalement, les parties prenantes locales devraient bénéficier matériellement des projets de conservation, ce qui peut contribuer à leur acceptation et à leur soutien.
- Les Normes Environnementales et Sociales (NES BM) stipulent que lorsque des restrictions d'accès sont nécessaires pour un projet de conservation, un « Cadre de processus » (CP) doit être élaboré. Ce CP doit documenter l'évaluation, l'atténuation et le suivi des impacts associés aux restrictions d'accès, en impliquant activement les personnes affectées dans le processus.
- Lors du développement ou du renforcement des zones de conservation, diverses restrictions d'accès peuvent être imposées aux communautés locales afin d'atteindre les objectifs de conservation. L'ampleur et la nature de ces restrictions peuvent varier considérablement, et leur gravité détermine en partie l'impact sur les personnes affectées.
- Un défi clé est de comprendre qui sera responsable des décisions liées aux restrictions d'accès, quel rôle ils joueront (y compris toutes activités mandatées par la législation nationale) dans la mise en œuvre et l'atténuation/gestion, et toute limitation potentielle de leur capacité à le faire.
- Les restrictions d'accès ne peuvent pas être efficacement traitées si d'autres facteurs tels que l'application de la loi dans les zones protégées ne sont pas alignés sur les droits humains.



Gestion des Restrictions d'Accès dans les Projets de Conservation de la Nature

Partie 2

Récapitulatif:

La première partie de cette série Insights a abordé les restrictions d'accès dans les projets de conservation de la nature et a présenté le « Cadre de processus » (CP) comme un outil essentiel pour gérer efficacement les impacts sur le bien-être et les moyens de subsistance des communautés.

Cette partie se concentre sur la définition du champ d'application et le développement d'un CP, en mettant en lumière des considérations cruciales pour les projets complexes confrontés à des contraintes budgétaires et de ressources.

Quand faut-il un Cadre de processus ?

Un Cadre de processus (CP) est un plan de gestion sociale adapté qui identifie et évalue les impacts sur les communautés des restrictions d'accès aux ressources naturelles. Il guide la planification et la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour traiter ces impacts, en impliquant activement les personnes concernées.

Les projets de conservation de la nature et leurs impacts associés varient considérablement en fonction du contexte environnemental et social, de l'étendue/du type de restrictions d'accès et de la présence de menaces externes. L'exigence d'un CP et le type de CP à développer varieront en fonction du type de restrictions et des enjeux sociaux associés à chaque projet.

Le besoin d'un CP est basé sur une évaluation initiale, qui peut :

- Exploiter les connaissances de terrain existantes de l'équipe, ainsi que les données primaires et secondaires disponibles ;
- Documenter les conditions de référence et déterminer si et où une collecte de données et des consultations supplémentaires sont nécessaires ;
- Prendre en compte les menaces externes potentielles qui ne peuvent pas être traitées par les mesures d'atténuation du projet (p. ex., afflux dans la zone) ;
- Guider la planification et la collecte de données complémentaires ;
- Évaluer les impacts et le niveau de risque associés aux différentes composantes/activités du projet ; et,
- Identifier les mesures d'atténuation existantes, et/ou développer des mesures d'atténuation selon les besoins à proposer aux parties prenantes.

Un CP n'est probablement pas nécessaire pour les projets suivants :

- Le projet est éloigné des activités humaines, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'impacts sociaux directs ou indirects dus aux restrictions d'accès ;
- Les impacts liés aux restrictions d'accès sont limités ; ou
- Les plans et outils de sauvegarde sociale existants sont suffisants pour gérer les impacts identifiés.

Si l'évaluation initiale révèle des impacts nécessitant une gestion, des mesures supplémentaires doivent être prises. Celles-ci peuvent inclure une collecte de données plus approfondie et détaillée, un engagement accru, une évaluation plus précise des impacts et une conception plus soignée des mesures d'atténuation.

En résumé, les promoteurs de projets utilisent les résultats de l'évaluation initiale pour déterminer le niveau de CP nécessaire et concentrer leurs ressources sur les impacts sociaux potentiels les plus importants. Ils peuvent ensuite élaborer le CP par étapes, en l'alignant sur les différentes phases du projet, comme expliqué ci-dessous.

¹ Les projets et interventions de conservation ne se déroulent jamais en vase clos. Les communautés locales sont souvent confrontées à une multitude de menaces, indépendantes du projet lui-même. Bien que ces menaces soient externes, les restrictions d'accès d'un projet peuvent exacerber leur impact négatif cumulatif sur les parties prenantes. Par exemple, la migration d'autres régions peut être déclenchée par des facteurs d'expulsion environnementaux dans leur région d'origine, tels que la surpopulation ou les effets du changement climatique.

Phase du CP	Étape du projet	Caractéristiques typiques
Préliminaire	Étape de cadrage/évaluation du projet Ou, lorsque l'intervention commence	- La conception finale du projet reste sujette à modification. - Une évaluation initiale des impacts potentiels est effectuée. - Les données de référence disponibles sont limitées. - L'accent est mis sur la stratégie proposée et les tâches essentielles à réaliser au fur et à mesure que le CP progresse vers les phases intermédiaire et finale.
Intérimaire	Conception détaillée du projet / Pré-mise en œuvre	- La conception du projet est finalisée. - Toutes les données de référence ont été collectées. - Toutes les évaluations d'impact ont été réalisées. - Des mesures d'atténuation bien développées ont été mises en place en collaboration avec les communautés affectées.
Final	Mise en œuvre en cours / Budgets finaux connus	- Les mesures et programmes d'atténuation finaux sont en place. - Les consultations et accords avec les communautés sont documentés. - Les programmes de suivi et d'évaluation sont finalisés.

Détermination des composantes clés

Un CP comprendra généralement les éléments suivants :

Introduction

Cette section comprendra une discussion sur le contexte du projet, les composantes clés du projet, le type de zone protégée, les restrictions et impacts anticipés, les objectifs du CP, et l'approche et la structure globales du CP (qui varieront d'un projet à l'autre).

Engagement des parties prenantes

Cette section abordera l'identification de toutes les parties prenantes, en incluant la cartographie et l'analyse. Elle présentera également les détails et les résultats des engagements passés, ainsi que le plan d'engagement futur, comprenant les méthodologies et le calendrier. De plus, elle couvrira la tenue des dossiers.

Cette section examinera également les mécanismes permettant d'intégrer les connaissances et les actions des communautés dans l'identification et l'évaluation des impacts, ainsi que dans la conception des mesures

d'atténuation. Elle expliquera comment un soutien et un accord larges ont été, ou seront, obtenus, en veillant à la compatibilité avec les processus traditionnels et nationaux.

Les premières versions du CP devraient documenter les problèmes hérités liés aux restrictions d'accès, expliquer comment ils ont été traités et mentionner tout grief en suspens au niveau communautaire ou des ménages. Cette approche facilite l'engagement précoce des parties prenantes, améliore les relations avec celles-ci et met en évidence tout risque persistant.

Cadre institutionnel et juridique

Cette section décrira le cadre institutionnel national, régional et local, le contexte juridique, les réglementations et les directives internationales régissant le projet, et fournira une analyse des lacunes entre les réglementations nationales et internationales, y compris les stratégies pour combler ces lacunes. Cette analyse devrait explorer non seulement la législation internationale et nationale, mais aussi les lois et approches traditionnelles.

Conditions de référence

Cette section fournira une description de la zone du projet, y compris les données démographiques et socio-économiques recueillies à partir de sources primaires et secondaires. En fonction de l'état d'avancement du projet, cela comprendra les activités de collecte de données proposées, ou les résultats et l'analyse des enquêtes et autres activités réalisées à ce jour.

Identification et évaluation des impacts du projet

En fonction de l'étape de développement du projet, cette section caractérisera les impacts potentiels, ou les impacts confirmés suite aux engagements et à l'analyse des données. Une attention particulière devrait être accordée aux impacts sur les peuples autochtones et les groupes marginalisés.

Mesures d'atténuation

Déoulant d'un engagement complet des parties prenantes, de la collecte et de l'analyse des données de référence, et de l'identification et de l'évaluation des impacts potentiels, cette section explorera les mesures pour éviter et/ou minimiser les impacts associés aux restrictions d'accès.

Le CP devrait décrire les mesures d'atténuation proposées, ou confirmées, y compris l'éligibilité et les droits par groupe de parties prenantes (p. ex., agriculteurs, pêcheurs, collecteurs de ressources, etc.).

Ces mesures devraient être développées sur la base des impacts identifiés et avec la participation des personnes affectées, ainsi que d'autres partenaires d'intervention potentiels (p. ex., ONG).

Cadre organisationnel et procédures

Cette section détaillera la structure organisationnelle et les acteurs clés impliqués dans la planification et la mise en œuvre, y compris les personnes affectées, ainsi que les mécanismes de participation et de gestion efficaces. Toute exigence de renforcement des capacités devrait également être discutée.

Calendrier

Cette section présentera un calendrier pour toutes les activités, de la planification initiale à la mise en œuvre, y

compris le suivi et l'évaluation, ainsi que toute stratégie de clôture ou de sortie. Le niveau de détail du calendrier variera tout au long du développement du projet.

Budgets et dispositions de financement

Cette section fournira des détails sur les budgets et les dispositions de financement. Le niveau de détail variera d'un stade très préliminaire à un stade très détaillé, selon l'étape du projet.

Mécanisme de gestion des griefs

Cette section présentera les processus de gestion des griefs du projet, même si ceux-ci sont contenus dans des documents autonomes de gestion des griefs ou d'engagement des parties prenantes.

Suivi et évaluation

Cette section détaillera les mécanismes et le calendrier de suivi et d'évaluation continus, notamment la manière dont la participation des parties prenantes sera assurée. Les indicateurs de performance clés (IPC) devraient être inclus.

Gestion du changement

Un CP passera généralement par plusieurs itérations, compte tenu des engagements participatifs, des analyses et des travaux de conception à réaliser au cours des différentes phases du projet. Un CP est censé être un outil de gestion pour gérer les impacts d'un projet, plutôt qu'un document à produire à un moment donné (p. ex., pour obtenir l'approbation ou le financement du projet). Les programmes d'atténuation finaux et les autres mesures devraient finalement être intégrés dans les systèmes de gestion des parcs à long terme et révisés de manière continue.

La section « Gestion du changement » détaillera les différentes étapes du projet qui déclencheront la révision et la mise à jour du CP, et les détails qui seront inclus à chaque étape. En général, des CP préliminaires, intérimaires et finaux seront requis, mais plus de trois variations peuvent être utiles selon le projet.

Caractéristiques du projet et scénarios difficiles

Les chefs de projet, les experts techniques et les praticiens sociaux sont confrontés à un défi majeur dans le traitement des restrictions d'accès dans les contextes de conservation : la grande variété de portées et de caractéristiques des projets.

Chacun de ces projets nécessite une gestion appropriée et doit être conforme aux normes de sauvegarde sociale pertinentes. Le tableau ci-dessous présente une liste indicative de certains facteurs qui peuvent caractériser un projet donné.



Lorsque de vastes zones de projet dans des contextes complexes disposent de budgets et de ressources limités, la gestion des restrictions d'accès et des impacts sociaux associés peut s'avérer assez difficile. Voici quelques considérations pour de tels scénarios :

En matière d'engagement des parties prenantes :

- L'utilisation d'images Google Earth et de cartes de projet existantes est une approche économique pour identifier initialement les parties prenantes affectées et définir la zone d'influence.
- Lorsqu'il est difficile pour les représentants du projet d'atteindre les communautés (p. ex., en raison de contraintes budgétaires ou de problèmes de sécurité) ou lorsque les projets couvrent de vastes zones géographiques, il peut être possible de maintenir des mécanismes d'engagement et de gestion des griefs en ligne ou par téléphone, notamment en distribuant des téléphones portables aux leaders communautaires à cette fin.

En matière de collecte de données de référence :

- Pour les projets à un stade très précoce, couvrant de vastes zones ou disposant de budgets limités, l'analyse de cartes accessibles au public, de données secondaires ou tertiaires existantes, et/ou l'utilisation de Google Earth sont des options économiques.\
- Dans les projets à budget limité ou couvrant de vastes étendues avec de multiples ménages et communautés potentiellement affectés, une évaluation rapide des villages peut s'avérer plus pratique qu'une enquête socio-économique complète par échantillonnage. Les villages peuvent être priorisés en fonction de la gravité probable de l'impact, et une analyse initiale peut déterminer s'ils partagent des caractéristiques suffisamment communes. Des évaluations rapides peuvent ensuite être menées dans chaque village par le biais de groupes de discussion et d'évaluations participatives (par exemple, cartographie villageoise, marches transect) pour obtenir des détails qui seraient autrement recueillis par des enquêtes socio-économiques plus approfondies.\
- De simples bases de données utilisant Microsoft Excel (ou similaire) peuvent également être suffisantes

lorsque les budgets sont limités. Les mécanismes de tenue de dossiers n'ont pas besoin d'être coûteux ou de « haute technologie ». La cohérence est plus importante que la rapidité d'accès ou les capacités analytiques/de rapport.

En matière d'identification des impacts et de mesures d'atténuation :

- Une réflexion anticipée sur l'évitement et la minimisation des impacts peut contribuer à rendre les budgets de projet plus réalistes.
- Dans la mesure du possible, les projets soumis à des contraintes budgétaires et de ressources limitées devraient s'appuyer sur les institutions et programmes existants pour atténuer les impacts.

En matière de dispositions de mise en œuvre :

- S'associer avec des universités nationales et des ONG pour mettre en œuvre des programmes collaboratifs avec les parties prenantes concernées peut s'avérer extrêmement rentable pour un projet. Cela s'applique non seulement aux programmes de renforcement des capacités, mais aussi aux activités de collecte de données, aux programmes de restauration des moyens de subsistance et aux programmes de formation à la conservation.

En matière de suivi et d'évaluation :

- Les projets doivent s'assurer de développer des régimes de suivi et d'évaluation réalistes et adaptés aux ressources et budgets disponibles.

Mesures d'atténuation potentielles

La Partie 1 de cette série Insights a mis en lumière les principaux types d'impacts liés aux projets de conservation.

Une fois ces impacts évalués et ceux pouvant être évités ou réduits identifiés, il est crucial de développer des mesures d'atténuation adéquates pour les impacts inévitables. Ces mesures doivent être suffisamment robustes pour compenser les effets négatifs et restaurer, voire améliorer, la qualité de vie des personnes touchées par rapport à la situation antérieure au projet. Idéalement, ces mesures devraient être intégrées aux plans de gestion globaux des parcs, en particulier lorsqu'elles nécessitent une assistance à long terme ou un suivi et une évaluation continus.

Lors de l'élaboration des mesures d'atténuation, il est essentiel d'examiner les mécanismes, instruments et activités existants qui pourraient être pertinents. L'exploitation des institutions et programmes en place peut faciliter la mise en œuvre, car les partenaires sont déjà mobilisés et actifs, les institutions et programmes sont approuvés et compris par les communautés et le gouvernement, et des améliorations peuvent déjà avoir été apportées en fonction des expériences passées. En résumé, il est important de tirer parti des solutions existantes plutôt que de réinventer la roue lors de l'élaboration des mesures d'atténuation.

Par exemple, la création de zones d'utilisation communautaire comme tampons pour les zones protégées peut être plus facilement réalisée en élaborant des plans d'utilisation des terres villageois conformes aux mandats et directives nationaux, plutôt que de créer des plans autonomes spécifiques aux zones protégées. S'appuyer sur des pratiques largement comprises et couramment utilisées peut apporter de nombreux avantages supplémentaires aux communautés, tels qu'une meilleure gestion des ressources et une sécurité foncière accrue.

Lorsque les ressources et les budgets du projet sont limités, il peut être acceptable de mettre en œuvre les mesures et programmes d'atténuation par phases, notamment en testant des programmes dans des zones spécifiques. Dans de tels cas, le CP doit détailler comment cette approche pilote ou progressive sera reproduite ou étendue, ainsi que le calendrier et les

moyens par lesquels toutes les parties prenantes concernées seront touchées. Le CP devrait également documenter comment le déploiement plus lent ne causera pas d'impacts sociaux significatifs, n'introduira pas de nouvelles vulnérabilités ou n'exacerbera pas les vulnérabilités existantes.

Lorsque les impacts sont de courte durée ou limités (par exemple, une réduction de 10 % des captures des ménages due aux restrictions de pêche pendant la première année, compensée par des captures alternatives et des techniques améliorées en année deux), les mesures d'atténuation correspondantes peuvent également être de courte durée ou limitées. Il peut s'agir, par exemple, de fournir des équipements pour améliorer les captures, de réparer les filets ou d'apporter une aide alimentaire à court terme. Si les parties prenantes acceptent ces impacts à court terme en prévision des bénéfices à long terme des efforts de conservation conjoints, la mise en œuvre de mesures d'atténuation peut s'avérer contre-productive si elle sape l'esprit communautaire, l'action locale et l'appropriation du projet. Il est toutefois essentiel de veiller à ce que ces impacts ne nuisent pas à des groupes ou des ménages spécifiques, en particulier les ménages vulnérables.

Les types courants de mesures d'atténuation associés aux restrictions d'accès et aux impacts décrits dans la Partie 1 sont présentés ci-dessous. Il est crucial d'adapter ces mesures aux circonstances spécifiques du projet, car une approche uniforme ne sera pas efficace.

Projets de conservation

Types de restrictions d'accès



Perte d'accès aux produits forestiers

Bois, ressources non ligneuses, plantes médicinales, etc.



Perte de terres de pâturage

Prairies, champs de foin, pâturages, etc.



Perte d'accès aux sources d'eau

Cours d'eau, mer, fleuves, étangs, barrages, lacs et plans d'eau connexes



Perte d'accès aux sources d'énergie, aux forêts et aux produits de chasse

Bois de chauffage, charbon de bois, ressources non ligneuses, extraction artisanale et à petite échelle (EAPE), etc.



Perte d'accès aux zones de pêche ou de chasse

Poissons des plans d'eau (p. ex. thon) et animaux de chasse (p. ex. cerf)



Perte de routes (migratoires ou autres)

Routes migratoires ou d'accès entravées par les restrictions d'accès découlant du projet



Perte de terres agricoles

Petites exploitations de subsistance, exploitations commerciales, etc.



Perte de logements et de structures

Logements et structures (cuisine extérieure, toilettes, etc.), infrastructures communautaires (centre de santé, écoles, etc.)



Perte d'entreprises

Étals, kiosques, boutiques, magasins, etc.



Perte d'accès aux ressources culturelles

Ressources naturelles, sites ou terres ayant une valeur culturelle

Types d'impacts associés

Ressources humaines

- Santé et bien-être
- Relations de genre

Impacts économiques

- Restrictions d'accès aux ressources
- Perte d'accès aux terres agricoles
- Perte de ressources en eau et/ou d'accès aux zones de pêche
- Changements de niveau de vie et/ou de revenus
- Changements dans les services écosystémiques

Les impacts économiques devraient également être considérés pour la perte de terres agricoles, de logements, de structures et d'entreprises

Impacts sur les ressources sociales

- Relations familiales et communautaires
- Réseaux traditionnels et liens sociaux
- Pression accrue sur les structures gouvernementales locales existantes et autres institutions publiques

Impacts physiques

- Déplacement et réinstallation physiques

Impacts culturels et religieux

- Perte de patrimoine traditionnel et culturel
- Perte d'accès aux sites
- Changement de valeurs

Types de mesures d'atténuation associées

Restauration des moyens de subsistance

- Accès à des zones alternatives (p. ex., zones de récolte de bois, programmes de replantation)
- Terres de remplacement (p. ex., terres agricoles)
- Fourniture d'équipements (p. ex., infrastructures communautaires)
- Paiements de compensation pour les services écosystémiques
- Moyens de subsistance alternatifs (p. ex., écotourisme)
- Intensification/adaptation (p. ex., méthodologies agricoles)
- Emploi local et approvisionnement
- Programmes pour les vulnérables (p. ex., moyens de subsistance des femmes)

Conception du projet

- Changements de limites
- Gestion et/ou application communautaire

Les mesures de conception du projet devraient également être considérées pour la perte de terres agricoles, de logements, de structures et d'entreprises

Gestion des terres

- Planification de l'utilisation des terres villageoises (p. ex., réorganisation foncière)
- Zones de ressources partagées (p. ex., utilisation de zones tampons)
- Accès conditionnel pour des utilisations spécifiques (traditionnelles)

Déplacement physique et économique

- Réinstallation physique (p. ex., en nature ou en espèces)
- Terres agricoles de remplacement ou compensation (p. ex., cultures et arbres, bétail)

Conception du projet

- Changements de limites pour éviter les sites culturels importants

Gestion des terres

- Accès conditionnel à des fins culturelles

Points à retenir

- Les projets et leurs impacts associés varient considérablement en fonction du contexte environnemental et social, de l'étendue des restrictions d'accès et des menaces externes. Par conséquent, l'exigence d'un CP et le type de CP à développer différeront considérablement.
- Les CP sont élaborés par phases : préliminaire, intérimaire et finale, en adéquation avec les différentes étapes du projet.
- À moins que la gestion et le suivi des impacts liés aux restrictions d'accès ne puissent être assurés par les outils et plans de gestion existants, un CP comprendra généralement les éléments suivants : introduction, engagement des parties prenantes, cadre institutionnel et juridique, conditions de référence, identification et évaluation des impacts du projet, mesures d'atténuation, cadre organisationnel et procédures, calendrier, budgets et dispositions de financement, mécanisme de gestion des griefs, suivi et évaluation, et gestion du changement.
- Dans les contextes complexes où de vastes zones de projet sont confrontées à des budgets et des ressources limités, la gestion des restrictions d'accès et des impacts sociaux associés peut s'avérer difficile. Cependant, une gamme de mesures pratiques sont disponibles pour garantir une gestion efficace des impacts, quelles que soient les circonstances.



Prenez contact avec SRA

Pour toute question ou commentaire concernant ce compendium ou l'accès foncier et la réinstallation, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à info@steynreddy.com.

Pour plus d'informations sur SRA et pour consulter nos autres publications de réflexion, rendez-vous sur www.steynreddy.com.

Enfin, suivez-nous sur LinkedIn pour être au courant de nos dernières analyses et actualités.